

Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches (SPPECA-CSQ)

Volume 10, No. 2

13 Septembre 2021

Suite à notre AGE

Le jeudi 9 septembre dernier se tenait l'Assemblée générale extraordinaire des membres du SPPECA(CSQ). À ce moment, nous avons été informés des grandes lignes de l'entente hors « négo » portant sur le maintien 2010 de l'équité salariale. Ensuite, on nous a présenté l'entente de principe à l'intersectoriel (salaire, etc.) et celle au sectoriel (pour le personnel professionnel).

Une fois que les membres qui le désiraient aient pu s'exprimer, nous avons procédé au vote pour chacune des 4 unités de notre syndicat.

Voici les résultats :

Unité Côte-du-Sud : pour à 100%

Unité des Navigateurs : pour à 84%

Unité Beauce-Etchemin : pour à 94%

Unité Appalaches : pour à 100%

Ensemble du syndicat : pour à 92%

Ce fut une belle assemblée, avec beaucoup d'informations et des échanges pertinents et respectueux. Nous pouvons dire : mission accomplie !

Ce qui est particulier cette fois-ci, c'est qu'avec une convention sur 3 ans (les dernières couvrant plutôt 5 années) et qu'au moment de sa signature nous serons rendus environ à la moitié de sa durée, nous devons rapidement nous mettre à la tâche afin de préparer la prochaine ronde de Négoc...!

Jean-François Jomphe, président du SPPECA-CSQ

Une nouvelle convention : les grandes lignes

Il s'agit d'une convention d'une durée de 3 ans, allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023. On comprend donc qu'au moment où elle sera signée et qu'elle deviendra effective, la moitié de la convention sera écoulée.

Nous avons obtenu une augmentation salariale de 2% par année. On comprend qu'il y aura une rétroaction pour la première moitié de cette nouvelle convention.

Forfaitaires : pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, l'employé ayant travaillé à temps complet recevra 603\$ (au prorata pour les autres). Pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, c'est la même chose. Ici, le versement se fera en janvier 2022.

Finale, pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le personnel professionnel dont l'échelon salarial est de 1 à 9 recevra une augmentation supplémentaire de 1%.

La prime des psychologues : pour ceux travaillant de 80% à 99% de tâche, la prime de 4,1% est maintenue. Pour la personne à 100% de tâche, elle passe de 6,7% à 9,6%. Au 1^{er} juillet 2022, elle sera coordonnée avec la nouvelle prime de maîtrise.

(Suite à la page suivante)



Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches

703, avenue Taniata, local 101 Lévis Québec G6Z 2C3

Bureau : 581-655-1166 Cellulaire : 581-984-8269

Courriel : sppeca29@gmail.com

Groupe fermé : SPPECA-CSQ



<https://www.facebook.com/groups/721057038041909/?ref=bookmarks>

Sommaire

Suite à notre AGE.....	1
Une nouvelle convention : en bref	1
Une nouvelle convention : en bref (suite)	2
Entente maintient 2010 de l'équité salariale.....	2
Le bottin du syndicat.....	3

Une nouvelle convention : les grandes lignes (suite)

Reconnaissance de la maîtrise lorsqu'elle est obligatoire : dans notre syndicat cela touche 6 corps d'emploi (bibliothécaire, conseillère en orientation, ergothérapeute, orthophoniste, psychoéducatrice et psychologue).

Augmentation de 2% (prime « rregopable ») après 1 an à l'échelon 18. En vigueur le 1^{er} avril 2022.

Majoration du salaire des conseillères pédagogiques et des orthopédagogues :

Pour les c.p. à l'échelon 18 : hausse de 4,96% (1,5% au 1^{er} avril 2020 et 3,46% au 1^{er} avril 2022).

Pour les orthopédagogues à l'échelon 18 : hausse de 4,96% (1,5% à la signature de la convention et 3,46% au 1^{er} avril 2022).

Les surnuméraires et les remplaçantes engagées pour moins de 6 mois : hausse de 2% de la majoration du traitement qui tient lieu d'avantages sociaux. Elle passera de 9% à 11% le 1^{er} avril 2022.

Perfectionnement : ajout du personnel professionnel surnuméraire et remplaçant aux fins du calcul des sommes disponibles.

En 2021-2022, hausse de 50\$ par personne à temps plein (ou au prorata) : de 240\$ à 290\$

En 2022-2023, hausse qui porte le montant à 368\$.

Hausse de la contribution patronale aux assurances :

Elle est doublée. Individuelle : de 24\$ à 48\$; Familiale : de 60\$ à 120\$.

Mise en place d'un comité pour revoir le Plan de classification du personnel professionnel, principalement pour y inclure de nouveaux corps d'emploi.

Mise en place d'un comité visant des améliorations en ce qui concerne les griefs et l'arbitrage.

Entente sur le maintien 2010 de l'équité salariale

La FPPE a conclu en juin dernier une entente sur le maintien 2010 en équité salariale.

Elle était le vis-à-vis du gouvernement lorsque c'est nous qui, dans la fonction publique, détient la majorité des employés d'une catégorie d'emploi. Dans le cas contraire, elle a collaboré à l'élaboration des argumentaires avec ses partenaires syndicaux, principalement l'APTS qui se trouvait alors à faire face aux porte-parole du gouvernement. Des séances d'information en Zoom viendront en octobre. Nous vous en informerons !

Après analyse des dossiers, nous avons constaté que certaines de nos plaintes ne permettaient pas une évaluation à la hausse du rangement pour certains corps d'emploi. Mais il y a eu des gains pour d'autres.

En résumé, les conseillères en rééducation ont vu leur rangement passer à 22 et elles recevront une « rétro » calculée à partir du 31 décembre 2010. Il en va de même pour les orthophonistes qui de leur côté sont passées au rangement 23 (négocié par l'APTS).

Les conseillères d'orientation ont vu leur prédominance féminine reconnue et elles se sont vues attribuer le rang 22. De leur côté, les conseillères en formation scolaire sont maintenant au rangement 21. Pour ces 2 groupes, la « rétro » sera calculée en date du 3 avril 2019.

Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches

TITRE	NOM	NO. TÉLÉPHONE	COURRIEL
Présidence	Jean-François Jomphe	Bureau : 581 655-1166 Cellulaire : 581 984-8269	sppeca29@gmail.com
Trésorière	Chantal Marcoux	Bureau : 418 789-2437 #3704	sppeca.cscs@gmail.com
Secrétaire	René Gélinas	Résidence : 418 831-1659	
Unité des Appalaches			
Vice-présidente et déléguée	Mélanie Laroche	Bureau : 418 338-7806 #2136	sppeca29.csa@gmail.com melanie.laroche@csappalaches.qc.ca
Déléguée adjointe	Joanie Perron	Bureau : 418 338-7800 #1516	joanie.perron@csappalaches.qc.ca
Déléguée adjointe	Martine Walsh	Bureau : 418 338-7800 #5032	martine.walsh@csappalaches.qc.ca
Unité de la Beauce-Etchemin			
Vice-présidente et déléguée	Dominique Roy	Bureau : 418 228-5541 #26300	sppeca.csbe@gmail.com dominique.roy@csbe.qc.ca
Déléguée adjointe	Denise St-Pierre	Bureau : 418 228-5541 #24480	denise.st-pierre@csbe.qc.ca
Déléguée adjointe	Annie Rancourt	Bureau : 418 228-5541 #43010	annie.rancourt@csbe.qc.ca
Délégué adjoint	Guillaume Lessard	Bureau : 418 228-5541 #57200	guillaume.lessard@csbe.qc.ca
Unité de la Côte-du-Sud			
Vice-président et déléguée	Chantal Marcoux	Bureau : 418 789-2437 #3704	sppeca.cscs@gmail.com chantal.marcoux@cscotesud.qc.ca
Déléguée adjointe	Mélissa Leblanc	Bureau : 418 356 3314 #7721	melissa.leblanc@cscotesud.qc.ca
Déléguée adjointe			
Unité des Navigateurs			
Vice-président et délégué	Marc Gagnon	Bureau : 418 839-0500 #40127	sppeca.csdn@gmail.com marc.gagnon@csnavigateurs.qc.ca
Déléguée adjointe	Josée Gingras	Bureau : 418 838-3398 #53022	josee.gingras@csnavigateurs.qc.ca
Déléguée adjointe	Nathalie Roy	Bureau : 418 838-3398 #53021	nathalie.roy@csnavigateurs.qc.ca
Déléguée adjointe	Rosalie Gagné	Bureau : 418 839-0500 #27029	rosalie.gagne@csnavigateurs.qc.ca
Personne-ressource pour l'interprétation du régime québécois d'assurance parentale			
Dossier RQAP	Marie-Noëlle Bourque	Bureau : 418 839-0500 #83104	marie-noelle.bourque@csnavigateurs.qc.ca